

Cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Paris, le 26 juillet 2012 – EDF annonce qu'il a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux. Cette résiliation a pris effet le 24 juillet 2012 au soir.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 350 000 titres EDF
- 4 408 111,48 euros en espèces.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 29 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 220 000 titres EDF
- 6 498 288,48 euros en espèces.

A partir du 25 juillet 2012, EDF a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, EDF a affecté les moyens suivants :

- 1 350 000 titres EDF transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 50 000 000,00 euros en espèces.